NATIONS UNIES **A**

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/49/93
1er février 1995

Quarante-neuvième session
Point 87 c et d de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/49/727/Add.2)]

49/93. Flux et transfert nets de ressources entre pays en développement et pays développés

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution S-18/3 du 1er mai 1990, en annexe à laquelle figure la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990, en annexe à laquelle figure la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Rappelant sa résolution 44/232 du 22 décembre 1989, relative aux tendances du transfert de ressources à destination et en provenance des pays en développement et leurs incidences sur la croissance économique et le développement soutenu de ces pays, et sa résolution 47/178 du 22 décembre 1992, relative au transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés,

Rappelant également sa résolution 43/197 du 20 décembre 1988 et Action 21 1/, programme adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, où il est question de remplir l'engagement internationalement convenu pour l'aide publique au développement,

---

1/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 [A/CONF.151/26/Rev.1 (Vol.I et Vol.I/Corr.1, Vol.II, Vol.III et Vol.III/Corr.1)] (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II.

Prenant note de la Situation économique et sociale dans le monde, 1994 2/, notamment du chapitre IV intitulé "Les transferts internationaux de ressources et l'évolution du secteur financier", et du rapport du Secrétaire général sur le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés 3/,

Convenant que la communauté internationale se doit d'appuyer vigoureusement, en créant un environnement économique international favorable, les efforts que font les pays en développement pour résoudre leurs graves problèmes économiques et sociaux,

Notant que les courants de capitaux à destination des pays en développement importateurs de capitaux ont fortement augmenté et que le transfert net de ressources à ces pays a été positif ces quatre dernières années, atteignant un niveau sans précédent, et notant également que les éléments les plus dynamiques de cette évolution ont été les capitaux privés à court terme, notamment les fonds rapatriés, et les investissements étrangers directs,

Notant en outre qu'un nombre limité de pays en développement seulement ont profité de cet accroissement du transfert de ressources financières des pays développés,

Notant que l'évolution future du transfert net de ressources aux pays en développement est fonction de l'existence d'un climat économique international favorable, axé sur la croissance, ainsi que de politiques économiques saines sur le plan national,

Notant aussi que la mobilisation des ressources requises pour financer les investissements aux fins du développement a été facilitée par un accroissement substantiel des recettes d'exportation dans un très grand nombre de pays en développement,

Notant avec préoccupation que les termes de l'échange des pays en développement ont continué à se détériorer, ce qui a réduit les ressources que ceux-ci peuvent consacrer à leur croissance économique et à leur développement, et, dans ce contexte, que les termes de l'échange sont plus instables dans les pays qui sont tributaires d'un petit nombre de produits de base d'exportation,

Soulignant le caractère imprévisible des mouvements de capitaux privés à court terme, qui sont particulièrement subordonnés aux variations des taux d'intérêt et à d'autres fluctuations éventuelles de l'environnement économique national et international,

Notant que, pendant les années 90, le transfert net de ressources des institutions de Bretton Woods aux pays en développement a été négatif en termes réels, bien qu'il ait été positif pour ce qui est des pays d'Afrique et de certains pays d'Asie, et notant aussi que le transfert net de ressources des banques régionales, considérées dans leur ensemble, a été positif dans les années 90,

---

2/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.II.C.1 et rectificatif.

3/ A/49/309.

Notant en outre le déclin récent du volume global de l'aide publique au développement,

Préoccupée de ce que, pour la plupart des pays en développement, les ressources ont constamment été insuffisantes durant les dix dernières années pour assurer une croissance économique soutenue et un développement durable,

Rappelant le succès de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ainsi que l'esprit de multilatéralisme dans lequel elle s'est déroulée et qu'on retrouve dans son document final, intitulé "Un nouveau partenariat pour le développement : l'Engagement de Carthagène" 4/,

Notant que l'événement historique qu'a constitué l'achèvement des Négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay devrait renforcer l'économie mondiale et déboucher sur une croissance des investissements commerciaux, de l'emploi et des revenus dans le monde entier,

Se félicitant de la dixième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, bien que cette opération ne se soit pas traduite par une augmentation des engagements par rapport à la neuvième reconstitution,

Considérant que tous les pays, en particulier les grands pays industrialisés, dont l'influence pèse très lourd sur la croissance de l'économie mondiale et sur l'environnement économique international, devraient poursuivre leurs efforts pour promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable et atténuer les déséquilibres et pour coopérer avec les pays en développement, de sorte que ceux-ci soient mieux en mesure de faire face à leurs principales difficultés, qu'elles soient d'ordre monétaire ou financier ou qu'elles concernent les apports de ressources, le commerce, les produits de base ou l'endettement extérieur,

Notant que le groupe des sept principaux pays industrialisés, lors du Sommet qu'il a tenu à Naples (Italie) du 8 au 10 juillet 1994 5/, ainsi que les institutions de Bretton Woods, lors des réunions annuelles qu'elles ont tenues à Madrid du 4 au 6 octobre 1994, ont reconnu la nécessité d'apports de ressources aux pays en développement sous forme de capitaux privés ou au titre de l'aide publique au développement,

1. Souligne qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour dégager des ressources substantielles aux fins d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable dans les pays en développement, en tenant compte des éléments ci-après :

a) Les pays développés devraient envisager d'accroître leurs flux financiers vers les pays en développement afin d'aider ceux-ci dans leurs efforts de diversification et d'ajustement structurel et de faciliter une croissance économique soutenue et un développement durable dans ces pays, notamment par une expansion des crédits multilatéraux, la promotion des

---

4/ Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, huitième session, Carthagène (Colombie), 8-25 février 1992, Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.II.D.5), première partie, sect. A.

5/ Voir A/49/228-S/1994/827, annexe I.

investissements étrangers directs et un accroissement des ressources concessionnelles et non liées à la dette;

b) Les gouvernements des pays développés et des autres pays qui sont en mesure de le faire devraient favoriser l'apport de ressources suffisantes aux pays en développement; les pays développés qui ont réaffirmé leur intention de consacrer à l'aide publique au développement 0,7 p.100 de leur produit national brut — taux internationalement convenu — mais qui n'y sont pas encore parvenus, devraient consentir à accroître leurs programmes d'aide pour atteindre cet objectif le plus rapidement possible; enfin, des ressources nouvelles et supplémentaires substantielles sont nécessaires aux fins d'un développement durable et de la mise en oeuvre d'Action 21;

c) Pour accroître l'efficacité de l'aide au développement, les pays développés et les pays en développement devraient s'efforcer de parvenir à un partenariat véritable, portant notamment sur les éléments suivants : structure du capital social des entreprises et élargissement des participations dans les pays bénéficiaires, application de politiques économiques nationales adaptées aux conditions locales, administration efficace, institutions transparentes et capacités institutionnelles solides, y compris à l'échelon local;

d) Dans de nombreux pays en développement, où le fardeau de la dette et de son service constitue un obstacle majeur à la relance de la croissance et du développement, il est nécessaire de redoubler d'efforts pour alléger la charge que représente pour ces pays leur endettement extérieur;

e) Tous les pays devraient s'employer, à l'échelon national et compte tenu de leur situation propre, à appliquer des politiques d'ajustement structurel et des réformes qui encouragent les apports de ressources extérieures, notamment en adoptant des dispositions législatives visant à promouvoir les investissements privés étrangers et une structure ouverte aux échanges internationaux;

f) Les gouvernements devraient appliquer pleinement les accords issus du Cycle d'Uruguay, y compris les dispositions particulières concernant les pays en développement qui figurent dans l'Acte final reprenant les résultats des Négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay 6/, signé lors de la Réunion ministérielle du Comité des négociations commerciales, tenue à Marrakech (Maroc) du 12 au 15 avril 1994, et favoriser un système commercial multilatéral ouvert, libre, équitable, non discriminatoire et réglementé qui facilite l'accès aux marchés de tous les pays, en particulier pour les exportations des pays en développement, afin de garantir une croissance économique soutenue et un développement durable dans ces pays;

g) Les producteurs et consommateurs de produits de base devraient chercher encore à renforcer leur coopération et envisager de participer activement à des arrangements et accords internationaux de produits qui tiennent compte des tendances du marché, afin de parvenir à une coopération internationale plus efficace dans ce domaine;

h) Les pays en développement devraient continuer à intensifier leurs efforts dans le domaine de la diversification verticale et horizontale de manière à élargir la base de leurs exportations et, à cet égard, une

---

6/ Voir Instruments juridiques reprenant les résultats des Négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay, faits à Marrakech le 15 avril 1994 (publication du secrétariat du GATT, numéro de vente : GATT/1994-7), vol.1.

assistance devrait leur être fournie pour permettre aux pays qui n'ont pas encore atteint ce stade de créer les conditions voulues pour attirer des capitaux étrangers;

i) Tous les gouvernements, en particulier ceux des pays développés, devraient collaborer plus étroitement en vue de favoriser un système financier international plus propice à une croissance économique stable et soutenue, notamment en assurant une plus grande stabilité des marchés financiers, en réduisant le risque d'une crise financière, en améliorant la stabilité des taux de change, en stabilisant et en s'efforçant d'abaisser à long terme les taux d'intérêt réels et en réduisant le caractère aléatoire des flux financiers;

j) Tous les gouvernements, en particulier ceux des pays développés, devraient prendre les mesures voulues pour créer un environnement économique international favorable;

k) Tous les gouvernements, en particulier ceux des pays développés, devraient s'employer à instaurer une surveillance multilatérale visant à corriger les déséquilibres extérieurs et budgétaires de manière à favoriser l'expansion des échanges multilatéraux et des investissements étrangers, en particulier au profit des pays en développement, et, à cet égard, il faudrait encourager une participation plus effective des pays en développement;

l) Il faudrait étudier les moyens de dûment coordonner les politiques macro-économiques au sein d'instances multilatérales compétentes largement représentatives;

m) La communauté internationale devrait étudier les moyens d'aborder, selon qu'il convient, et en coopération avec les gouvernements, les effets négatifs possibles que les sorties brusques de capitaux privés des pays en développement peuvent avoir sur les programmes de développement de ces pays;

2. Prie le Secrétaire général de continuer à suivre la situation relative aux flux et transfert nets de ressources entre pays en développement et pays développés, en utilisant pour ce faire tous les rapports appropriés, comme ceux de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et des banques régionales, d'en rendre compte dans la Situation économique et sociale dans le monde, 1995, et prie également le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante et unième session un rapport sur l'application de la présente résolution.

92e séance plénière
19 décembre 1994